

BARÈME



HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM (TTC)

Date : 01/10/2023

TYPE DE MANDAT	MONTANT TOTAL DE LA TRANSACTION		
	0 - 100 000 €	100 001 - 300 000 €	+ de 300 000 €
Mandat Non Exclusif	9 %	4 %	3 %
Mandat Expert Exclusif	9 %	4 %	3 %
Mandat Expert Equitable	4.5 % *	2 % *	1.5 % *

Honoraires minimum bien bâti	5 000€ ttc
Honoraires minimum terrain	4 000€ ttc

Honoraires par tranches cumulatifs

EXEMPLE POUR UN MANDAT Expert Exclusif : pour un prix de vente de 140.000 € net vendeur.

Le montant des honoraires se décompose comme suit : 0 à 100.000 € : 9 % soit : 9.000 € TTC et

de 100.001 à 140.000 € : 4 % soit : 1.600€ TTC - MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 10.600 € TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat

* Pourcentage du prix de vente et Honoraires à la charge de l'acquéreur (Mandat Expert Equitable)

VIRGILE IMMOBILIER

22 rue de France 88300 NEUFCHATEAU

Tél 03 29 06 31 02 - neufchateau@arthurimmo.com

SASU Virgile IMMOBILIER au capital de 1000 € - N° Siret 89165469100015 - Code APE 6831Z - N° TVA Intracom. FR 32891654691 - RCS EPINAL